

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 25 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 19 Juin 2026
--

L'an deux mil vingt six et le vingt cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusés : Stéphanie LHOPITAL (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Adrien GERSTER (pouvoir donné à Charlotte DECAMBRON)

Secrétaire : Guillaume ANTONIALI

D/2026-083

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Département au titre du partenariat territorial - exercice 2026

Madame la Maire rappelle que la commune a possibilité de solliciter, au titre du dispositif « appel à projets 2026 » des opérations d'investissement qui nécessiteraient le soutien financier du département.

La commission voirie a étudié plusieurs projets, dont la réalisation s'avère nécessaire, pour des espaces publics qui nécessitent rénovation ou réparation.

Ils visent à préserver et valoriser le patrimoine communal tout en garantissant la sécurité des usagers et la continuité des services publics de proximité.

Les travaux programmés concernent plusieurs bâtiments et équipements structurants de la commune : Mairie, école, bibliothèque, espace jeunes, halle communale, et église. Ces interventions répondent à des besoins identifiés de remise en état, d'entretien du patrimoine bâti et de prévention de dégradations plus importantes susceptibles d'engendrer, à terme, des coûts nettement supérieurs pour la collectivité.

La réfection des éléments de toiture, chéneaux, menuiseries et maçonneries permettra notamment de préserver les bâtiments des infiltrations d'eau, d'améliorer leur durabilité et de maintenir des conditions d'accueil satisfaisantes pour les habitants, les associations, les élèves et l'ensemble des usagers.

La commune attache une importance particulière à la conservation de son patrimoine historique et culturel, notamment à travers les travaux prévus sur l'église, la halle et la bibliothèque, équipements qui participent à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants.

Le réaménagement des locaux de l'école permettra par ailleurs d'adapter les espaces aux évolutions des effectifs scolaires et d'optimiser l'utilisation du patrimoine communal dans un souci de bonne gestion des deniers publics.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de maintien et d'amélioration du patrimoine communal, indispensable pour une commune rurale de 1 000 habitants dont les capacités d'autofinancement demeurent limitées face aux besoins croissants d'entretien de ses équipements publics.

Le soutien du Département est ainsi sollicité afin d'accompagner la réalisation de ces travaux d'intérêt général qui concourent directement à l'attractivité du territoire, à la qualité des services rendus à la population et à la préservation durable du patrimoine communal.

Les travaux se présentent comme suit :

Bibliothèque :

La cheminée doit faire l'objet de travaux de maçonnerie , comprenant la purge d'éléments instables en maçonnerie et en plâtre, la reprise des arrêtes au plâtre, la repose de la faïence, et la reprise des joints. Le montant s'élève à 864.09 € HT, soit 1 036.91 € TTC.

Le cheneau de la bibliothèque montre des signes d'usure avancée. Il nécessite une réparation en urgence, puis un remplacement complet du zinc, pour un montant total de 5 348 € HT, soit 6 417.60 € TTC.

Une restauration des menuiseries est également à prévoir : 1 368 € HT, soit 1 641.60 € TTC.

Soit un total, pour la bibliothèque de : 7 580.09 € HT, soit 9 096.11 € TTC.

Espace jeunes :

La restauration des menuiseries est à réaliser : 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC.

Eglise :

La reprise de la toiture est nécessaire, afin d'éviter des fuites à l'intérieur de l'édifice. Le montant des travaux s'élèvent à 750 € HT, soit 900 € TTC.

Mur de la halle :

Le rejointement du mur intérieur s'avère nécessaire, pour un montant de 6 572 € HT, soit 7 886.40 € TTC.

Mairie :

Il est nécessaire de reprendre l'ensemble des revêtements des menuiseries, pour un montant HT de 12 090.00 €, soit 14 508.00 € TTC,

Ecole :

Compte tenu de la fermeture d'une classe, les locaux sont réaménagés. Le percement d'une ouverture entre deux salles, est nécessaire, pour un montant de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC

Le montant total s'élève à 31 192.09 € HT, soit 37 430.51 € TTC.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-24,
CONSIDERANT que la sécurité des usagers sera renforcée par cette opération,

SOLLICITE une subvention au titre du partenariat territorial 2026, dans le cadre de la Préservation et valorisation du patrimoine communal au service des habitants.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guillaume ANTONIALI Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 29 JUIN 2026

Publication ou notification du : 29 JUIN 2026

Publication site internet le : 29 JUIN 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 29 JUIN 2026